



MUNICIPALITE

Préavis 2011-2016 / N° 6

**Demande de crédits
complémentaires au budget 2011**

Rolle, le 18 août 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité une tranche de crédits complémentaires au budget de l'exercice 2011 pour Fr. 230'231.—.

1. PREAMBULE

Se basant sur les articles 10 et 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité invite le Conseil communal à lui accorder les dépenses suivantes, couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, en complément du budget de l'exercice sous revue. Le préavis No 93 du 19 avril 2011 sollicitait du Conseil communal l'approbation des crédits complémentaires comptabilisés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2010.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent préavis, à l'instar des précédents du même type, répond à la demande de la Commission des finances exprimée lors de la précédente législature : seuls les dépassements supérieurs à Fr. 10'000.— pour les lignes budgétaires inférieures à Fr. 100'000.— et ceux supérieurs à 10 % pour les lignes budgétaires supérieures à Fr. 100'000.— font l'objet d'une demande de crédits complémentaires, et donc du présent préavis.

La Municipalité signale à cet égard les articles suivants du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes :

Art. 15.— « Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement ».

Art. 16.— « La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais ».

Détail des postes et commentaires, état comptable au 30 juin 2011

No	No compte	Intitulé	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart
1	1600	Tourisme	0.—	93'231.—	93'231.—
	Voir préavis No 85 du 1.12.2010 accepté par le Conseil communal. Remarque : les dépenses du compte sont financées par les taxes de séjour.				
2	4300.3012	Auxiliaire	15'000.—	Pas applicable	19'000.—
	Décision municipale du 23 juin 2011 d'engager un auxiliaire temporaire pour un coût supplémentaire de Fr. 19'000.— suite à l'arrêt maladie d'un employé auxiliaire déjà en service à la voirie. Une partie de ce montant sera compensée par les indemnités des assurances pertes de gain (pour mémoire, la Commune prend en charge les 30 premiers jours).				
3	4300.3142	Entretien réseau routier	380'000.—	Pas applicable	50'000.—
	Selon décision municipale du 24 février 2011, dépassement budgétaire de Fr. 50'000.—. Il concerne des travaux plus conséquents que prévu à l'issue de l'hiver ; les lames à neige et le froid ont mis à rude épreuve le réseau routier communal.				
4	5110.3012	Auxiliaires	87'400.—	Pas applicable	10'000.—
	Décision municipale du 14 juillet 2011 d'engager 2 auxiliaires à la cantine scolaire pour un coût supplémentaire de Fr. 10'000.—, suite à la décision du 23 juin de mettre à disposition la salle communale pour y servir les repas des élèves du Martinet. Pour mémoire, le coût est entièrement facturé à l'ASPAIRE.				
5	6100.3012	Auxiliaires	0.—	Pas applicable	14'000.—
	Décision municipale du 26 mai 2011 d'engager un auxiliaire temporaire pour un coût supplémentaire de Fr. 14'000.— suite à l'arrêt maladie (2 mois) du chef de la police administrative. Une partie de ce montant sera compensée par les indemnités des assurances pertes de gain (pour mémoire, la Commune prend en charge les 30 premiers jours).				
6	8100.3144	Entretien et extension du réseau	324'000.—	Pas applicable	44'000.—
	Décision municipale du 23 juin 2011 liée au remplacement d'urgence des deux pompes de la station « Aux eaux ».				

Le montant total de ces crédits complémentaires est de Fr. 230'231.—.

A noter pour conclure que tout dépassement de compte non imputable à la gestion communale (telle la facture sociale), ne figure pas dans le tableau ci-dessus.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 6 de la Municipalité du 18 août 2011,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

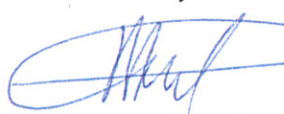
- Accorde à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 à hauteur de Fr. 230'231.—.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 25 août 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission des finances : mardi 27 septembre 2011 (salle Clément)

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël

